

Département du VAR Arrondissement de BRIGNOLES Extrait du registre des Arrêtés du Maire Du 15 octobre 2024

ARRÊTÉ N° 2024/513

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 11 octobre 2024 de Monsieur KELLING Christian tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine communal en vue d'un déménagement rue Fontaine des Laines,

ARRÊTE

Article 1:

L'entreprise August BECKMANN GmBH est autorisée à stationner un camion sur la voie publique afin de procéder à un déménagement au n°115 rue Fontaine des Laines pour le compte du pétitionnaire, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Pendant la durée des opérations, le stationnement sera interdit rue Fontaine des Laines afin de permettre le passage du véhicule de déménagement. La circulation des véhicules ne sera pas impactée.

Article 2:

La présente permission de voirie est valable le mercredi 06 et le jeudi 07 novembre 2024.

Article 3:

La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeura seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 4:

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site <u>www.telerecours.fr</u>

Article 5:

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 15 octobre 2024.

